

Section régionale des Pays de la Loire

Laval, le 10 février 2017

A Monsieur le Président du Conseil régional des Pays de la Loire

Monsieur le Président du Conseil régional,

Nous venons d'apprendre par notre autorité académique, le Service Régional Formation et Développement de la DRAAF que **la décision d'ouverture du CAPA SAPVER au LPA de Brette les Pins était annulée.**

Pourtant ce projet avait recueilli **un avis favorable dans les toutes instances régionales** : CTREA (6 octobre 2016), CREA (3 novembre 2016), CAEN (25 novembre 2016) et CREFOP (9 décembre 2016). Elle faisait partie des 42 ouvertures prévues pour la rentrée 2017 décidées par la Commission permanente du Conseil régional.

Par cette décision, il n'y aurait, à la rentrée prochaine, AUCUNE ouverture dans l'enseignement agricole public des Pays de la Loire (puisque l'ouverture du BAC PRO Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole au Lycée agricole de St Herblain a, elle aussi, été annulée).

Cette nouvelle formation est pourtant indispensable. En effet, l'orientation est un vrai casse tête en fin de troisième, notamment pour nombre de jeunes en difficulté, faute de CAP suffisants dans le Service public. Des élèves se retrouvent alors, «par défaut», en 2de professionnelle. Classe dans laquelle ils sont donc en grande difficulté et ont peu de chance d'obtenir un diplôme.

De plus, le CAPA SAPVER s'inscrit parfaitement dans **les spécialités professionnelles de l'établissement**, déjà doté d'un BAC PRO SAPAT. L'utilisation du magasin école et les récents investissements du Conseil Régional pour une nouvelle cuisine pédagogique et la modernisation du pôle service à la personne auraient été optimisés par l'ouverture de cette formation. Enfin, en ce qui concerne les personnels, les compétences sont, de fait, déjà présentes dans l'établissement.

Dans le cadre de l'individualisation des parcours, l'existence, dans le même établissement, de 2 baccalauréats professionnels (Service et Vente PJ/PA) et d'un CAPA SAPVER correspondant aux 2 spécialités permettrait «une souplesse»: ainsi, en fonction du profil des élèves, il pourrait être possible d'envisager plus simplement un changement de classe.

Par la présente, nous vous sollicitons **afin que cette formation puisse ouvrir**, comme cela avait été initialement envisagé.

Nous restons à votre disposition pour toute précision et dans l'attente de votre réponse, nous prions de recevoir nos plus sincères salutations.

Yoann VIGNER
Secrétaire régional
du SNETAP-FSU

Eric ASTIER
Secrétaire section locale de Brette les Pins
du SNETAP-FSU